

Formulaire de demande de maintien de l'organisation du temps scolaire – conseil d'école

Rentrée 2017

Ce document devra être adressé à l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription au plus tard le vendredi 17 décembre 2016, délai de rigueur.

À l'attention de madame l'inspectrice-académique, directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Isère

Je soussigné(e).....Françoise CHERVOT.....
directeur, directrice de l'école.....Maternelle Les Chatons.....
de la commune de.....Chatte.....

atteste, en tant que président(e) du conseil d'école, que la majorité de ses membres s'est exprimée en faveur du maintien de l'organisation du temps scolaire telle qu'elle est actuellement arrêtée.

Lieu Chatte

Date 05 01 2017

Signature



Cachet

Conseil d'écoles commun

pour les écoles maternelle Les Chatons et

élémentaire Léa Blain de la commune de CHATTE.

(cf compte-rendu du conseil ci-joint).

Compte rendu du Conseil d'école exceptionnel du 09 décembre 2016

Ecoles maternelle et élémentaire de Chatte

Personnes présentes

Enseignants :

Maternelle : Mme Chervet, Mme Beaup, Mme Guerin,

Elémentaire : Mr Chareyre, Mme Puig, Mme Giraud, Mme Haegel, Mme Izérable, Mme Gutierrez,

Maître E du réseau d'aide aux enfants en difficultés (RASED) : Mr Barral-Baron

Atsems : Mme Lacoste

Parents délégués :

Maternelle : Mr Albanet, Mme Grare , Mme Blache et Mme Peytavin,

Elémentaire : Mme Mieton, Mme Gamey et Mme Bazzoli

Mairie : Mme Dorly et Mme Butez ,

DDEN : Mr Brechon

Personnes excusées : Mr Sorenzo, Mme Morell, Mme Balme, Mme Duquesne, Mme Bec, Mr Pellerin

Organisation actuelle:	LMV	8h30-11h45	13h30-16h00
	Mercredi	8h30-12h00	
	Jeudi	8h30-11h45	TAP/APC jeudi après-midi

En début de conseil, il est fait lecture de la lettre de la DASEN datée du 16 novembre et adressée à l'école le 30 novembre pour rappeler l'objectif de ce conseil exceptionnel.

(Cette note a été jointe à l'invitation envoyée le 01er décembre aux membres du conseil d'école)

Il est à noter que toutes les parties présentes déplorent le temps extrêmement court qui a été laissé pour mener une réflexion à bien. L'enjeu du sujet aurait mérité beaucoup plus de temps pour avoir des données réellement informatives. Toutes les parties s'accordent pour constater une plus grosse fatigue depuis la mise en place des nouveaux rythmes.

Avis des parents de Maternelle :

Les représentants des parents de maternelle se sont réunis mercredi 07/12 (sur 6 élus :4 présents- 2 excusés qui avaient fait connaître leur position),

Ils sont favorables au maintien des rythmes actuels à titre personnel , sans avoir pu faire une consultation.

Ils n'ont pas eu de retours sur les rythmes en vigueur actuellement ,depuis leur mise en place, de la part des parents d'élèves lors des différents conseils d'écoles. Les parents se sont organisés, il est plus facile de faire garder des enfants deux après-midi par semaine que de trouver quelqu'un pour 3/4 d'heure ou une heure. Les enfants qui peuvent être gardés sortent de la collectivité et peuvent se reposer.

Les parents d'élèves élus qui sont en mesure de comparer la fatigue de leur enfant aujourd'hui avec les nouveaux rythmes (par rapport à des aînés), constatent une plus grande fatigue liée au fait que les enfants sont levés cinq jours consécutifs par semaine pour des activités d'apprentissages.

Fréquentation TAP pour les enfants de maternelle : entre 40 et 45 enfants (soit 45 à 50% des effectifs)

Les parents de maternelle prennent la solution qui leur paraît la plus logique sans avoir eu le temps de mener à bien une enquête et une réflexion auprès de tous les parents. De ce fait, ils ne se sentent pas légitimes dans leur choix, sans l'avis des autres parents.

Avec des enquêtes menées auprès des écoles du département ayant adopté différents rythmes, il aurait pu être intéressant de comparer les apprentissages, le niveau de fatigue, les jours les plus favorables, les heures.....

Avis des parents de l'école Élémentaire :

Trois parents présents sur quatre élus. Ils ne se sont pas rencontrés auparavant faute de temps.

Les parents élus de l'école élémentaire présents lors de la réunion sont partagés sur l'organisation en place des nouveaux rythmes et ils déplorent le temps extrêmement contraint de cette consultation qui ne leur a pas permis de consulter les autres parents et qui rend difficile une prise de position pour l'ensemble des parents. A ce jour, ils n'ont pas eu de retours par rapport aux nouveaux rythmes mis en place depuis trois ans.

Avis de la Mairie

La Mairie a déjà retourné sa réponse à Madame Ramus, IEN de la circonscription de Saint-Marcellin, l'informant que suite à deux réunions comprenant monsieur le Maire de Chatte, les adjoints et des conseillers, il a été décidé de ne pas remettre en cause l'organisation existant actuellement.

La mairie a communiqué une enquête de satisfaction auprès des parents sur les TAP (mai-juin 2016): les remontées ont été positives, les enfants sont contents et les après-midi festives de fin de période sont appréciées.

Pour la mairie, une demie-journée totalement dédiée aux TAP facilite l'organisation , le recrutement de personnel et la coordination des activités. Il est plus beaucoup plus simple de faire des activités sur une 1/2 journée plutôt que sur 3/4 d'heure ou une 1h30.

Avis de l'école Maternelle

Les enseignantes de l'école maternelle sont favorables au maintien de la 1/2 journée libérée le jeudi après-midi,

Les enfants sont certes moins réceptifs aux apprentissages le mercredi et jeudi matin par rapport au lundi et mardi mais deux 1/2 journées leur permettent de se reposer et de récupérer des fatigues liées à la vie en collectivité et au grand groupe classe (30 enfants / classe). Le vendredi , les enfants sont de nouveaux attentifs.

Lors des TAP du jeudi après-midi (+/- 40 enfants sur 88) l'accent est mis sur un temps de repos/sieste dès le retour de la cantine pour une récupération importante et un temps d'activité TAP à partir de 14h15/14h30.

De même le reste de la semaine, surtout en période hivernale, les enfants de la cantine (+ de 55%) se reposent très tôt et sont opérationnels dès 14h00 pour les GS et 14h15/30 pour les MS.

Les APC se déroulent de 14h à 15h pour les GS et de 15h à 16h pour les MS jusqu'en décembre, à partir de janvier 13h30-14h30 (GS) et 14h30-15h30 (MS). Les APC se déroulent dans les classes et dans le calme.

Avis de l'école Élémentaire

L'équipe enseignante ne souhaite pas prolonger l'organisation actuelle.

Cette organisation n'est pas optimale pour les apprentissages, le vendredi est un jour globalement difficile , voire très difficile l'après-midi. L'accumulation des activités aux TAP le jeudi après-midi se révèle préjudiciable.

La fatigue sur une période se fait sentir plus tôt et les absences en fin de période sont plus nombreuses.

Il n'y a pas de réelle réduction de la journée de classe (5h45 sur 3 jours, auparavant 6h00 sur 4 jours) et le rythme n'est pas régulier. Il est rappelé que la réforme des rythmes partait du constat que les écoliers français avaient des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde et que ceci était préjudiciable aux apprentissages.

La cohabitation TAP/APC est difficile surtout pour les enseignantes du bâtiment Jean de la Fontaine. Les enfants des TAP (80 enfants sur 156) sont regroupés dans le hall de ce bâtiment très sonore et les activités APC qui se déroulent dans les classes sont perturbées par le bruit. Ce problème a été évoqué avec les organisateurs des TAP mais le problème de cohabitation dans un même lieu pose problème malgré les efforts de chacun.

Des familles sont encore dans la confusion TAP/APC.

Les enseignants de l'école élémentaire souhaiteraient des journées de classe plus courtes et des horaires réguliers sur tous les jours de la semaine.

Après consultation d'enseignants dans des écoles ayant mis en place des rythmes réguliers, le retour d'expériences d'autres écoles plaide en faveur de journée plus courte et d'une semaine régulière: la semaine est plus équilibrée, les enfants plus calmes et les apprentissages meilleurs en fin de journée (écoles de St Verand, Montagne, Cognin, Izeron) . La pause méridienne est rallongée , les TAP sont des temps calmes , de même pour les APC.

Organisation proposée : L M J V 8h30-11h45 14h00-16h00 (ou 14h15-16h15)
Mercredi 8h30-11h30
TAP : 13h15/14h00 , APC sur le même temps certains jours ou
le mercredi

Remarques des parents d'élève élus quant à cette proposition :

- Quand dort l'enfant de PS qui ne reste pas à la cantine?

Remarques des enseignantes de maternelle

- quels sont les effectifs des écoles citées en référence?
- L'école d'Albenc qui a le vendredi après-midi consacré aux Tap demande à prolonger cette organisation,
- l'école maternelle de Vinay en horaires réguliers souhaiterait avoir une après-midi consacrée aux TAP.
- APC difficiles à mettre en place pour les maternelles en début d'après-midi
- les maternelles risquent dès lors d'être très fatigués le vendredi.

Remarques des enseignants de l'élémentaire :

- La question posée à l'ordre du jour concerne bien le temps scolaire et les apprentissages, pas les TAP ni la sieste à la maison.
- Les écoles fonctionnant en pause méridienne rallongée ne rencontrent pas de difficultés particulières pour les classes maternelles : la sieste se fait en TAP après le repas ou à la maison. Le temps de classe vient ensuite.

Pour la Mairie: sur la pause méridienne, il ne pourra pas y avoir les mêmes activités TAP du fait du temps d'intervention beaucoup plus court.

Avis DDEN

Mr Brechon intervient sur le groupe scolaire pour la première fois, il note les échanges entre les équipes, le souci du bien-être de l'enfant au coeur des échanges. DDEN se positionne, à titre personnel, dans la régularité des horaires mais il ne souhaite pas prendre position lors de son vote du fait de sa méconnaissance du terrain et des contraintes inhérentes à chaque partie.

Vote

19 votants (6 enseignants élémentaire- 3 enseignants maternelle- 2 mairie- 3 parents maternelle- 3 parents élémentaire- Dden – 1 enseignant Rased)

Maintien: 9 voix (3 enseignantes- 3 parents mat- 1 parent elem – 2 mairie)

Modification: 8 voix (7 enseignants – 1 parent elem)

Abstention : 2 voix (Dden- 1 parent elem)

Conclusion

Chacun s'accorde pour dire que tous les arguments apportés par les différentes parties sont recevables et il est fort dommageable de ne pas pouvoir prendre en considération les rythmes et besoins de chacun en fonction de son âge. Ces besoins étant très différents entre un enfant de 3ans et de 10 ans. On devrait pouvoir proposer un rythme élémentaire et un rythme maternelle. Des communes proposent des rythmes décalés entre les écoles comme St Hilaire du Rosier

Levée de la séance à 19h45

Compte-rendu établi par F.Chervet , Directrice Maternelle Les Chatons, et transmis à Mr Chareyre, Directeur école élémentaire, pour relecture.

Chatte le 05/01/2017